



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 9475

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le sujet de la situation des Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED). Les différents acteurs de la Concertation pour la refondation de l'école redisent l'importance du dispositif RASED pour la prévention et la prise en charge de la difficulté scolaire. Or depuis 2008, ce sont plus de 5 000 postes d'enseignants spécialisés qui ont été fermés, principalement les maîtres G rééducateurs qui ont perdu 50 % de leurs effectifs. Les discours de rentrée réaffirment la priorité donnée à l'école primaire. Les départs en formation spécialisée pour le CAPASH sont proposés aux futurs stagiaires en novembre-décembre sur les différentes académies. Elle lui demande quelle place sera accordée aux RASED dans la future refondation de l'école et quels sont les moyens qui seront accordés pour que ces formations spécialisées (option G et E) soient assurées à la rentrée 2013-2014 et qu'un recrutement en nombre suffisant de stagiaires correspondant à ces options soit mis en place sur les académies pour la fin du mois de novembre. Enfin, elle lui demande quelles consignes seront données aux directeurs académiques pour rouvrir les formations afin de ne pas perdre les compétences de ces professionnels de l'aide auprès des élèves, des familles et des enseignants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une

réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9475

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6406

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 837